République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 février 2025

Séance ordinaire du **11 février 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 12
Absents : 03
Nombre de procuration(s) : 1

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Secrétaire de séance : Mme LESNIAK Laurence

Date de convocation : 4 février 2025

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie (départ à 22 h) - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique ROSFELDER Dominique - TANGHE Marielle - M. URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes MOSCHLER Isabelle - SAETTEL Christiane (Mme SAETTEL a donné procuration à M. BENTZ Hervé) et M. SCHOSSELER Daniel

10. Questions diverses et communications

Mise en conformité de l'alarme incendie de la salle polyvalente

M. le Maire annonce qu'il y a lieu de mettre en conformité l'alarme incendie de la salle polyvalente. Il indique que le rapport de la Sous-Commission Départementale de la Sécurité ERP-IGH SIS 67 du 14/06/2022 préconisait d'équiper la salle polyvalente d'un dispositif permettant d'interrompre l'alarme générale par diffusion d'un message préenregistré prescrivant en clair l'ordre d'évacuation. Ce dispositif doit aussi permettre automatiquement la remise en lumière des salles plongées dans l'obscurité et l'arrêt de la diffusion du programme en cours avant diffusion de l'alarme. A défaut de ce dispositif, toute utilisation de sonorisation dans la salle doit être interdite.
Cette mise en conformité doit intervenir avant le prochain passage de la Commission de Sécurité, c'est-à-dire avant juin 2025.
M. ROSFELDER Dominique a peiné à trouver un électricien connaissant ce dispositif et capable de l'installer. Aucune salle des fêtes dans les alentours n'en est pourvue.
M. le Maire soumet au Conseil Municipal, le devis des Ets EKTAL Electricité d'Achenheim, transmis ce jour.
Le coût de cette mise en conformité se monte à 13 956,10 € HT soit 16 747,32 € TTC.
Les conseillers sont surpris de cette obligation, relevant qu'aucune salle des fêtes dans les villages des alentours n'en est pourvu.
M. le Maire annonce qu'il va prendre contact avec le SIS 67 pour connaître les obligations en la matière et s'assurer que les travaux prévus dans le devis présenté sont tous nécessaires car l'impact financier de cette mise en conformité n'est pas négligeable pour la commune.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 18 février 2025.
Le Maire,
M. Jean-Claude JULLY.

La secrétaire de séance,
Mme LESNIAK Laurence

MAIRIE D'INNENHEIM 67 - Bas-Rhin

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 24/02/2025